

Décision N°26-16 portant nomination de la direction
d'un département de recherche

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche Sciences sociales des changements contemporains (CHANGES) ;

Vu la proposition du Président de l'université en date du 25 février 2026 de nommer Monsieur Emmanuel LANGLOIS directeur, Madame Claire DOQUET, directrice-adjointe et Monsieur Vincent FRIGANT directeur-adjoint du département CHANGES ;

Vu l'avis du conseil du département CHANGES en date du 9 mars 2026 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département CHANGES, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Emmanuel LANGLOIS est nommé directeur du département de recherche Sciences sociales des changements contemporains (CHANGES), à compter du 10 mars 2026 et ce jusqu'au 9 mars 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Madame Claire DOQUET et Monsieur Vincent FRIGANT sont nommés directeurs-adjoints du département de recherche Sciences sociales des changements contemporains (CHANGES), à compter du 10 mars 2026 et ce jusqu'au 9 mars 2030, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 3 :

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 10 mars 2026
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux